



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 25 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le 25 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Joël SIELLER, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEAUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Philippe LETOURNEL

Pouvoir : 2 Pouvoirs

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR et Madame Sandrine ROL et Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mme Martine JOUANNET du Symeval, Mme Anne-Marie Aquilina du CEBR, Monsieur Jean-Jacques Léon de la Paierie Départemental, Mme Josselyne Théaudin de Eaux et Rivières de Bretagne et CCSPL CEBR, Mme Marie Pascale DELEUME Eau et Rivière de Bretagne et ACEAU, M. Patrick ANNE Collectif Eau Pays de Rennes CCSPL CEBR, M. Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 8

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 14 octobre 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/10/12 Décision Modificative n°1

N°16/10/12 Décision Modificative n°1

Rapport,

Vu les diverses demandes émanant de la paierie,

Et après vérification des comptes, il est nécessaire de procéder à des ajustements :

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** les modifications budgétaires suivantes

1. Régularisation Amortissement Année 2016 du au prorata temporis et complément demandé par la paierie

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 478,95€	
Article 022- dépenses imprévues	- 478,95 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - Dépenses imprévues	+ 478,95 €	
Article 2805 - Concessions		+0,70 €
Article 28183 – Matériel de bureau et informatique		+ 147,41 €
Article 28184 – Mobilier de bureau		+ 330,84 €
TOTAL GENERAL	+ 478,95 €	+ 478,95 €

2. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Des régularisations doivent être apportées au budget pour tenir compte des diverses décisions prises depuis son élaboration en mars dernier.

En Fonctionnement

6233	Foires et expositions	+ 2 700,00	
6336	Cotisations CDG35	+950,00	
6413	Primes gratifications	+200,00	
6415	Supplément familial	+ 350,00	
6451	Urssaf	+ 900,00	
6454	Assedic	+ 200,00	
6478	Autres charges sociales diverses	+ 4 934,00	
022	Dépenses imprévues		- 10 234€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 25 octobre 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

